

Commune de
Beaucourt-en-Santerre
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/2
1/2 000

"Vu pour être annexé à la délibération du 21/07/2015
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Beaucourt-en-Santerre
Le Maire,

ARRETE LE : 21/07/2015
APPROUVE LE :

Etude réalisée par :



Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Cheminement doux à protéger ou à créer au titre de l'article L123-1-5-IV,1° du Code de l'Urbanisme
- ① Emplacement Réservé
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L123-1-5-III,2° du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L123-1-5-III,2° du Code de l'Urbanisme

- Zone U Zone urbanisée
- Secteur Uc Secteur urbanisé du château
- Zone 1AU Zone à urbaniser
- Zone A Zone agricole
- Zone N Zone naturelle
- Secteur Nc Secteur naturel du cimetière
- Secteur Np Secteur naturel réservé aux loisirs du château

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n° 1	760 m²	Extension du cimetière	Commune
ER n° 2	172 m²	Création d'un cheminement doux	Commune
ER n° 3	228 m²	Création d'un accès automobile	Commune

